

MESSAGE DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL GENERAL

concernant

l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation d'un centre administratif et municipal dans le bâtiment de l'Ancien Hôpital des Bourgeois, rue de la Dixence 10, à Sion.



Table des matières

1	Introduction.....	3
1.1	Des changements de programmes et une longue maturation.....	3
1.2	Le choix du site	4
2	Etude de faisabilité- avant-projet	7
3	Le projet : rénovation, transformation et extension.....	9
3.1	La profondeur historique et le patrimoine.....	9
3.2	Le projet : présentation du concept d'intervention.....	12
3.3	Le projet : les plans et l'organisation interne	15
4	Coûts – financements - planning	18
4.1	Devis général	18
4.2	Planning intentionnel.....	19
4.3	Incidences financières générales.....	19
5	Conclusion.....	20

Document de travail à l'usage du Conseil général

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du conseil général,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation l'octroi d'un crédit d'engagement de :

**Fr. 25'190'000.- (vingt-cinq millions cent nonante mille),
comprenant un objectif financier de Fr. 22'900'000.—TTC + 10% de marge de
précision au stade du devis général des travaux,**

pour les travaux de rénovation, de transformation et d'extension des locaux de l'Ancien Hôpital des Bourgeois, sis à la rue de la Dixence 10, à Sion. Le projet a pour objectif de rassembler les principaux services administratifs de la commune et d'offrir un nouveau « pôle municipal » unifié à la population sédunoise.

1 INTRODUCTION

1.1 DES CHANGEMENTS DE PROGRAMMES ET UNE LONGUE MATURATION

Le projet de bâtiment administratif est issu d'une réflexion qui s'est développée depuis plus d'une dizaine d'années, porteuse d'un double objectif :

- ° la valorisation d'un patrimoine bâti reconnu de première importance, ainsi que de son usage au bénéfice de la population sédunoise.
- ° l'amélioration des collaborations et des synergies internes à l'administration, ainsi que de l'accueil et des services rendus auprès des citoyens.

Les années 2006-2009 ont porté le projet d'une réaffectation générale du bâtiment afin d'accueillir, respectivement de réintégrer, la pouponnière et le conservatoire cantonal de musique. Les priorités communales aussi bien que certaines incompatibilités de fonctionnement ont entraîné l'abandon du projet initial.

Depuis 2012, l'idée de rassembler les services administratifs en une même entité, remédiant ainsi à la dispersion des ressources et à un certain isolement des services, s'est renforcée dans le cadre d'une étude approfondie des besoins ; ces services ont ainsi été appelés à questionner leurs besoins, en locaux et en opportunités de synergies, dans une projection à l'échéance 2035. Cette démarche est synthétisée au travers de deux tableaux comparatifs, aux pages 6 et 7 :

- ° Un premier tableau qui met en regard la situation actuelle des locaux et du personnel vis-à-vis du développement estimé à l'échéance 2035.
- ° Un second tableau qui met en regard les besoins évalués pour 2035 vis-à-vis de l'organisation des locaux telle que proposée par le projet de l'Ancien Hôpital.

Les études menées lors de ces dernières années ont montré la pertinence de cette réflexion, aussi bien sur la capacité d'accueil offerte par le bâtiment existant que sur son potentiel de renouvellement au travers d'une extension raisonnée. Les descriptions ci-après visent à expliciter ces potentiels.

1.2 LE CHOIX DU SITE

La critique architecturale tend à démontrer que la pertinence d'un projet tient à la parfaite concordance entre un site et un programme. En ce qui concerne le site, ce projet répond à l'évolution de la Ville, tant dans son extension territoriale (Cour de Gare, Energypolis, Ronquoz 21) que dans le projet d'un centre-ville aménagé au bénéfice du piéton et du vivre-ensemble.

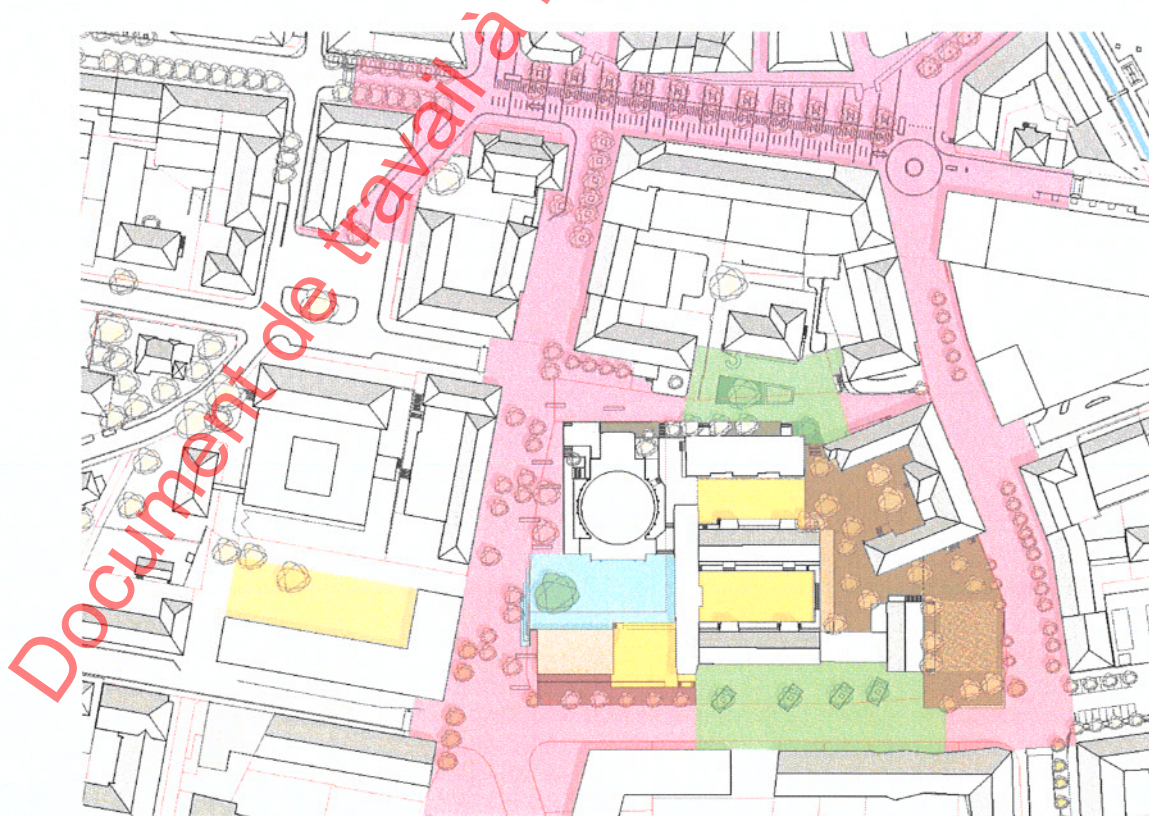
- par sa situation géographique à l'échelle de la ville : le bâtiment administratif opère un trait d'union entre la ville historique et la ville contemporaine appelée à s'étendre au sud des voies ferroviaires.





Ci-dessus : valorisation des liaisons nord-sud, extrait de l'étude Gagliardi-Michelet, 2017

- par sa situation à l'échelle du quartier : le quartier du Sacré-Cœur va peu à peu se développer en synergie avec les zones piétonnes et les zones de rencontre du centre-ville ; il constitue d'ores et déjà un îlot piétonnier privilégié, à destination des institutions publiques (écoles, église, parvis, cours et places), bordé par les rues des Cèdres et de Chanoine Bertchtold déjà sécurisées.



Ci-dessus : potentiels d'espaces publics, extrait de l'étude Gagliardi-Michelet, 2017

La polarité importante que vont conjointement constituer la réalisation de la Salle de Congrès-Concert et la liaison souterraine avec le Pôle Energypolis va également conférer un rôle urbain et une identité forte à ce secteur de ville. La valorisation des espaces publics pourra ainsi s'étendre du nord au sud, en organisant une relation étroite et privilégiée entre la ville du XXI^e siècle et la ville historique.

- par sa situation en rapport aux activités et aux transports : à proximité immédiate de la Place du Midi et des commerces, au point de rencontre des parkings de la Planta, du Scex et des Roches Brunes, proche de la gare et des transports publics, le bâtiment administratif s'intègre parfaitement au tissu urbain et au quotidien des citoyens.



2 ETUDE DE FAISABILITÉ – AVANT-PROJET

L'année 2019 a consisté à élaborer la mise en place du programme des locaux et à tester la capacité d'accueil du bâtiment de l'Ancien Hôpital ; cette démarche s'est mise en place progressivement sur deux plans distincts :

- o sur le plan des besoins en surfaces : les chefs de service ont, dans un premier temps, réinterrogé les besoins exprimés lors des consultations précédentes ; les locaux ont été systématisés et les premiers recoupements effectués afin d'optimiser les ressources nécessaires.

ETAT ACTUEL

	Surfaces	Personnes
1. Administration générale et finances	1'309 m2	40 p
1.1 Administration	141 m2	10 p
1.2 Chancellerie	176 m2	3 p
1.3 Comptabilité générale	182 m2	9 p
1.4 Contributions	104 m2	8 p
1.5 Communication	0 m2	0 p
1.6 Informatique	85 m2	4 p
1.7 Ressources humaines	75 m2	4 p
1.8 Archives	546 m2	2 p
2. Economie, Tourisme et Culture	89 m2	4 p
2.1 Administration	0 m2	0 p
2.2 Promotion économique	35 m2	2 p
2.3 Culture	54 m2	2 p
3. Sécurité publique	152 m2	9 p
3.1 Administration	25 m2	1 p
3.2 Contrôle des habitants	115 m2	8 p
3.3 Droit de cité	12 m2	0 p
4. Travaux publics et environnement	294 m2	17 p
4.1 Administration	68 m2	3 p
4.2 Assainissement urbain	66 m2	4 p
4.3 Parkings	24 m2	2 p
4.4 Etudes projet /DT/CAO	69 m2	4 p
4.5 Cadastre /Géo/ Agriculture	67 m2	4 p
5. Bâtiments et constructions	249 m2	15 p
5.1 Administration	50 m2	3 p
5.2 Enquêtes	88 m2	4 p
5.3 Bâtiment / Patrimoine	111 m2	8 p
6. Urbanisme et mobilité	152 m2	8 p
6.1 Administration	53 m2	2 p
6.2 Urbanisme	63 m2	3 p
6.3 Paysagisme / Mobilité	20 m2	2 p
6.4 Terrains	16 m2	1 p
Total des surfaces	2'245 m2	93 p

PROJECTION 2035

Selon étude Ville de Sion		Surfaces	Personnes
1. Administration générale et finances		1'530 m2	55 p
1.1 Administration		135 m2	10 p
1.2 Chancellerie		135 m2	8 p
1.3 Comptabilité générale		165 m2	11 p
1.4 Contributions		120 m2	9 p
1.5 Communication		15 m2	1 p
1.6 Informatique		75 m2	6 p
1.7 Ressources humaines		75 m2	7 p
1.8 Archives		810 m2	3 p
2. Economie, Tourisme et Culture		119 m2	6 p
2.1 Administration		25 m2	1 p
2.2 Promotion économique		25 m2	2 p
2.3 Culture		69 m2	3 p
3. Sécurité publique		231 m2	13 p
3.1 Administration		25 m2	1 p
3.2 Contrôle des habitants		181 m2	11 p
3.3 Droit de cité		25 m2	1 p
4. Travaux publics et environnement		425 m2	24 p
4.1 Administration		90 m2	4 p
4.2 Assainissement urbain		99 m2	6 p
4.3 Parkings		36 m2	3 p
4.4 Etudes projet /DT/CAO		80 m2	6 p
4.5 Cadastre /Géo/ Agriculture		84 m2	5 p
5. Bâtiments et constructions		270 m2	17 p
5.1 Administration		40 m2	3 p
5.2 Enquêtes		100 m2	5 p
5.3 Bâtiment / Patrimoine		130 m2	9 p
6. Urbanisme et mobilité		205 m2	13 p
6.1 Administration		50 m2	2 p
6.2 Urbanisme		90 m2	5 p
6.3 Paysagisme / Mobilité		50 m2	5 p
6.4 Terrains		15 m2	1 p
Total des surfaces		2'780 m2	128 p

Soit 535 m2 et 35 collaborateurs supplémentaires d'ici 2035

- o sur le plan du fonctionnement : au-delà de l'aspect quantitatif (nombre et surface des locaux, nombre de personnes), l'avant-projet a cherché une répartition des services propre à offrir la synergie recherchée entre les différents services, aussi bien qu'un cadre accueillant pour le public.

Le conseil municipal et les chefs de service ont pu prendre connaissance de façon progressive et coordonnée, au printemps puis à l'automne 2019, des propositions des mandataires et du service Bâtiments & Constructions. L'avant-projet a ainsi pu être finalisé en fin d'année 2019, avec une organisation des locaux révisée par chaque intéressé et validée au plus près des possibilités offertes par ce bâtiment particulier.

PROJECTION 2035

Selon étude Ville de Sion Surfaces

	Surfaces
1. Administration générale et Finances	1'530 m2
1.1 Administration	135 m2
1.2 Chancellerie	135 m2
1.3 Comptabilité générale	165 m2
1.4 Contributions	120 m2
1.5 Communication	15 m2
1.6 Informatique	75 m2
1.7 Ressources humaines	75 m2
1.8 Archives	810 m2
2. Economie, Tourisme et Culture	119 m2
2.1 Administration	25 m2
2.2 Promotion économique	25 m2
2.3 Culture	69 m2
3. Sécurité publique	231 m2
3.1 Administration	25 m2
3.2 Contrôle des habitants	181 m2
3.3 Droit de cité	25 m2
4. Travaux publics et environnement	425 m2
4.1 Administration	90 m2
4.2 Assainissement urbain	99 m2
4.3 Parkings	36 m2
4.4 Etudes projet /DT/CAO	80 m2
4.5 Cadastre /Géo/ Agriculture	84 m2
5. Bâtiments et constructions	270 m2
5.1 Administration	40 m2
5.2 Enquêtes	100 m2
5.3 Bâtiment / Patrimoine	130 m2
6. Urbanisme et mobilité	205 m2
6.1 Administration	50 m2
6.2 Urbanisme	90 m2
6.3 Paysagisme / Mobilité	50 m2
6.4 Terrains	15 m2
Total des surfaces	2'780 m2

ANCIEN HOPITAL

Selon projet Surfaces

	Surfaces
1. Administration générale et Finances	1'642 m2
1.1 Administration	159 m2
1.2 Chancellerie	153 m2
1.3 Comptabilité générale	183 m2
1.4 Contributions	154 m2
1.5 Communication	17 m2
1.6 Informatique	125 m2
1.7 Ressources humaines	95 m2
1.8 Archives	756 m2
2. Economie, Tourisme et Culture	126 m2
2.1 Administration	24 m2
2.2 Promotion économique	26 m2
2.3 Culture	76 m2
3. Sécurité publique	247 m2
3.1 Administration	32 m2
3.2 Contrôle des habitants	185 m2
3.3 Droit de cité	30 m2
4. Travaux publics et environnement	499 m2
4.1 Administration	86 m2
4.2 Assainissement urbain	107 m2
4.3 Parkings	47 m2
4.4 Etudes projet /DT/CAO	179 m2
4.5 Cadastre /Géo/ Agriculture	80 m2
5. Bâtiments et constructions	346 m2
5.1 Administration	81 m2
5.2 Enquêtes	113 m2
5.3 Bâtiment / Patrimoine	152 m2
6. Urbanisme et mobilité	272 m2
6.1 Administration	50 m2
6.2 Urbanisme	117 m2
6.3 Paysagisme / Mobilité	67 m2
6.4 Terrains	38 m2
Total des surfaces	3'132 m2

Les salles de conférences sont mutualisées et non comprises dans les calculs.

Les salles de conférences, fondamentales tant pour l'organisation interne des services que pour l'interaction avec l'extérieur, ne sont pas comprises dans les tableaux ci-dessus. L'étude de l'avant-projet a également eu pour mission de proposer un mode de mutualisation de ces espaces, particulièrement favorable aux échanges interservices tels qu'ils se développent actuellement au sein des services techniques.

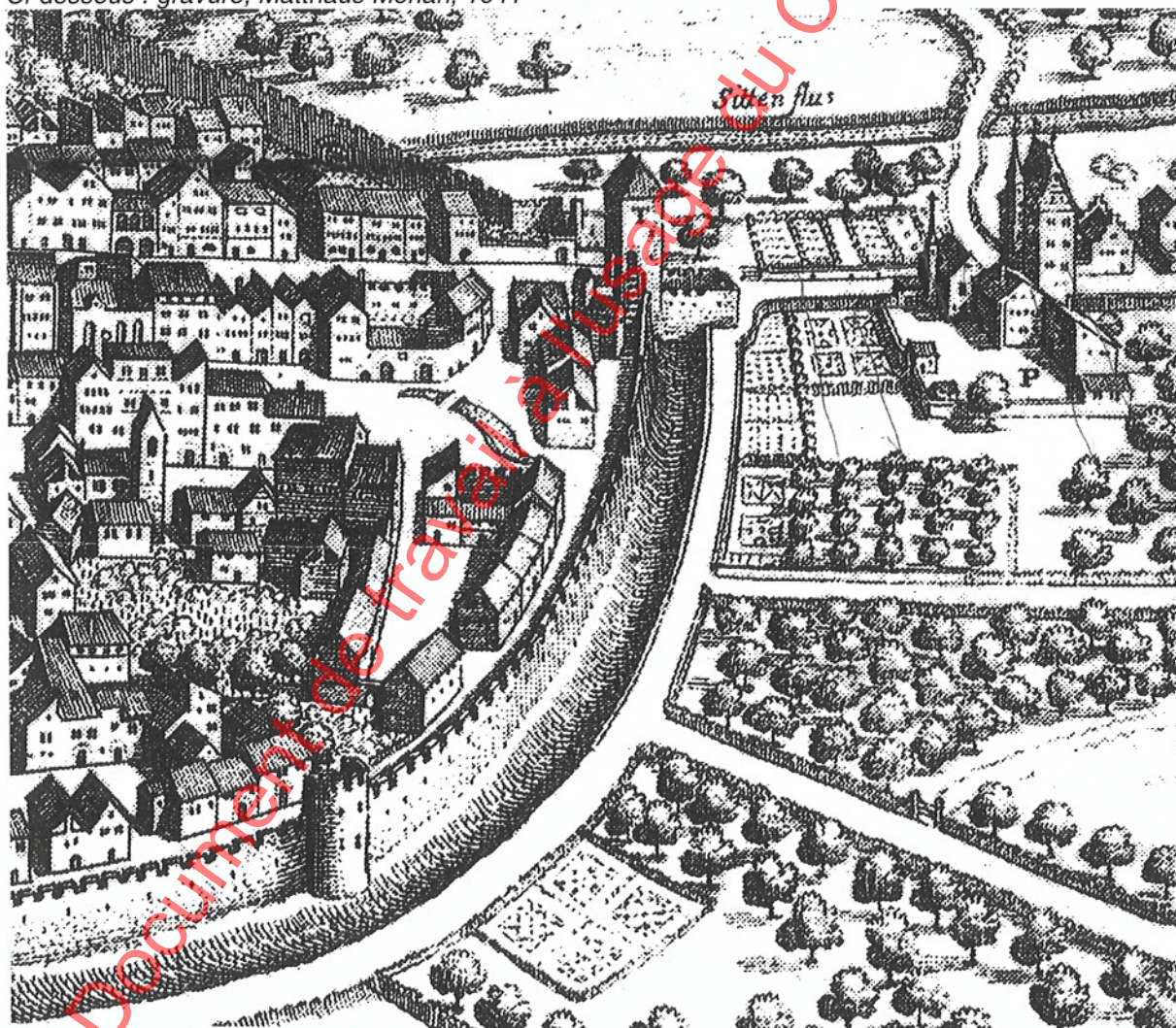
Les principaux concepts d'organisation et d'intervention architecturale sont développés plus loin en phase de projet.

3 LE PROJET : RÉNOVATION, TRANSFORMATION ET EXTENSION

3.1 LA PROFONDEUR HISTORIQUE ET LE PATRIMOINE

L'Ancien Hôpital des Bourgeois constitue un patrimoine bâti de tout premier plan, et le bâtiment a été classé à l'inventaire extra-muros en note 2 « remarquable » sous protection de niveau cantonal. Le terme d'« extra-muros » lui convient particulièrement, car il s'agit bien du bâtiment principal « hors les murs » vis-à-vis de l'enceinte médiévale et servant, dès les Moyen Age, à accueillir les pauvres, les malades, les marginaux et les voyageurs ; sous le nom d'Hôpital St-Jean, il s'agit plutôt d'un hospice sur lequel s'implantera plus tardivement l'ébauche des bâtiments qui vont constituer l'Hôpital des Bourgeois.

Ci-dessous : gravure, Matthäus Merian, 1641

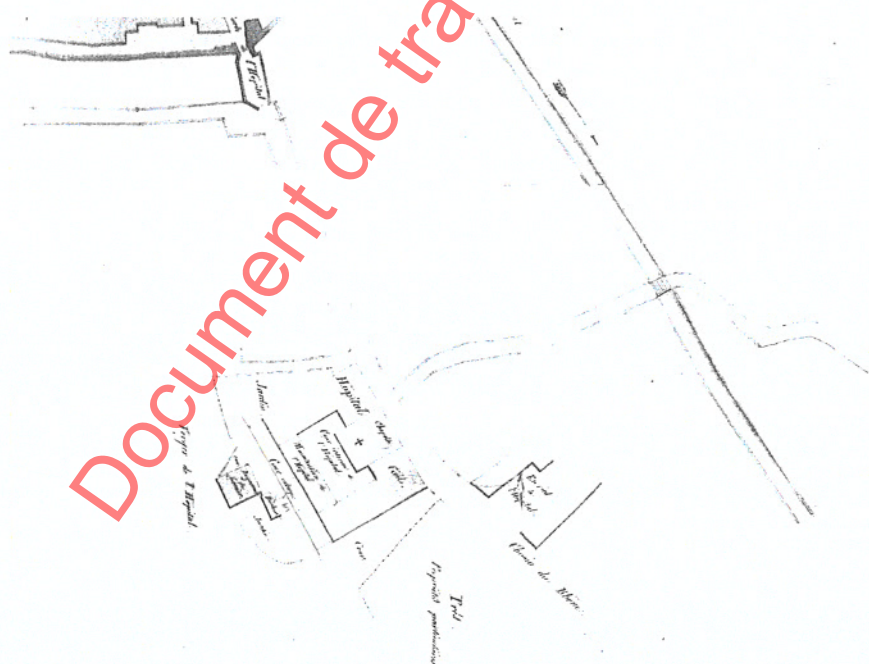


L'Hôpital St-Jean sera administré par la Bourgeoisie dès le milieu du XVI^e siècle, dans une configuration sommaire (une tour, une chapelle et des dépendances) jusqu'à la construction d'une première aile plus importante au nord à la fin du XVIII^e siècle, puis du remplacement des anciennes bâtisses au sud jusqu'à former la composition symétrique encore actuelle.

Ci-dessous : grand dessin rehaussé au lavis, 1781-1785

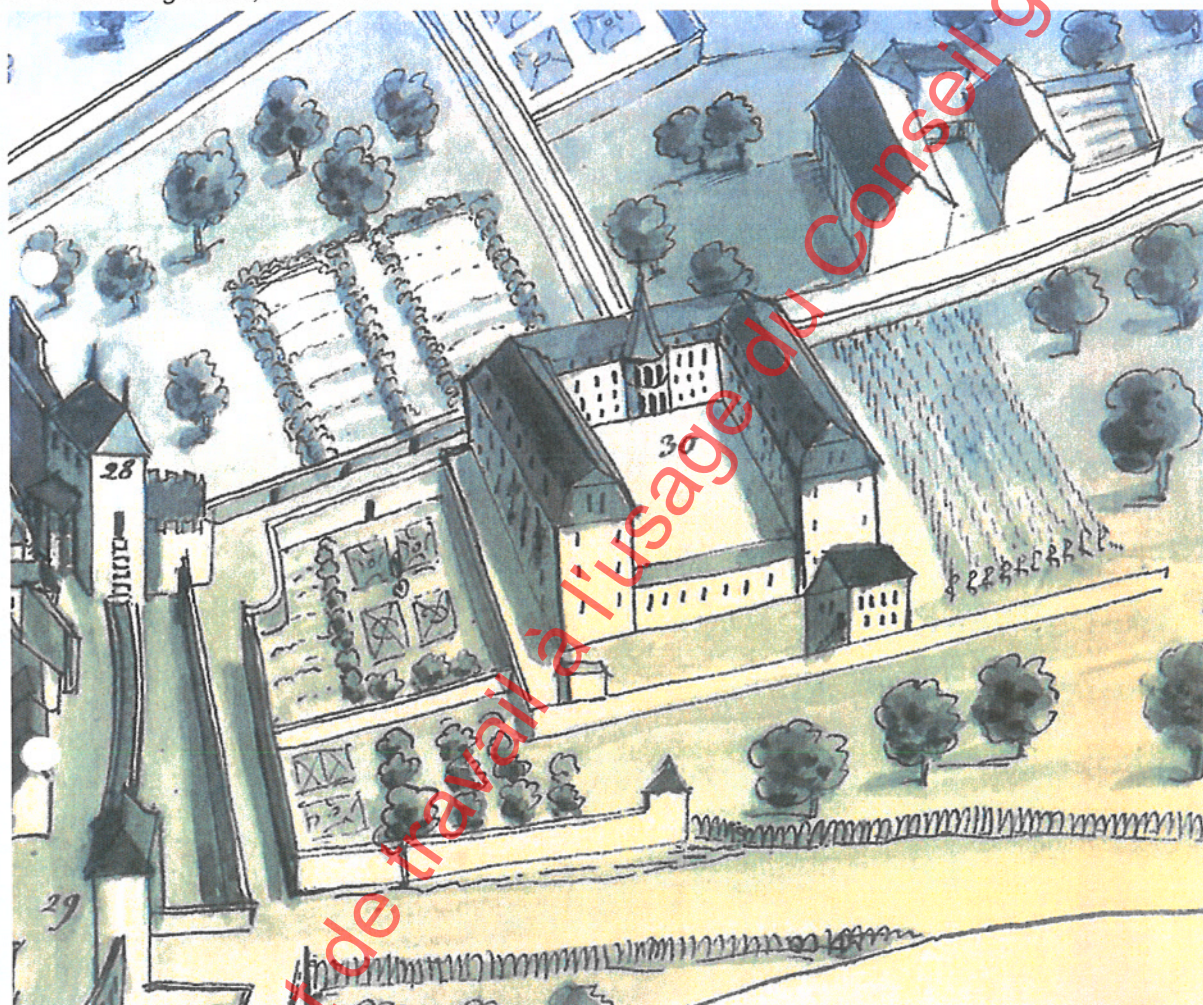


Ci-dessous : relevé, Corps impérial du Génie, Département du Simplon, 1813



Géré conjointement par la Municipalité naissante et la Bourgeoisie depuis la 1^{ère} constitution de 1848, le bâtiment va se transformer constamment pour accompagner la croissance de la ville et les progrès constants des pratiques médicales et des technologies (gaz, électricité, chauffage, ...). Les gravures de l'époque paraissent confirmer la construction d'une aile à l'ouest, qui ferme la cour et qui permet de relier les ailes nord et sud qui sont séparées fonctionnellement par la présence de la chapelle à l'est du bâtiment.

Ci-dessous : gravure, 1881-1885



La première moitié du XX^e siècle verra l'abandon de la fonction hospitalière, scindée en deux entités distinctes dès les années 1920, l'une pour la charge d'assistance (Hôpital-Asile) et l'autre pour les soins cliniques (l'Hôpital de District). Le projet du nouvel hôpital de Gravelone, après la 2^{ème} guerre mondiale, mettra fin à l'histoire hospitalière et séculaire de la rue de la Dixence.

Depuis 1947, la Commune de Sion est devenue propriétaire du site, ce dernier se développant dès lors dans une nouvelle affectation de pouponnière et de conservatoire cantonal de musique jusqu'à 2012 et sa désaffectation provisoire.

3.2 LE PROJET : PRÉSENTATION DU CONCEPT D'INTERVENTION

S'appuyant sur le socle historique évoqué ci-dessus, et s'inspirant des nouveaux développements urbains de ce secteur de ville, le projet de centre administratif et municipal s'oriente sur trois thèmes complémentaires.

° la rénovation :

Le projet vise à respecter au plus près la substance historique des bâtiments, tant sur les structures que sur les matériaux qui en constituent l'identité. Les ouvertures de façades ne seront pas modifiées, l'expression de massivité offerte par les épais murs en maçonnerie sera préservée ; c'est le programme et l'organisation des locaux qui devront s'adapter au bâtiment, en non l'inverse, et c'est là toute la gageure des études de faisabilité effectuées en 2019 qui se poursuivent auprès des ingénieurs spécialisés.

Le système distributif originel n'est que peu modifié, les escaliers existants demeurent dans leur fonction initiale et permettent de desservir les différents niveaux ; seule l'introduction de deux ascenseurs (dont l'un déjà réalisé lors d'adaptations précédentes) et d'un escalier supplémentaire en fond de couloir (imposé par la sécurité contre l'incendie) doivent discrètement trouver place à l'intérieur des structures existantes. La pluralité des parcours, renforcée par l'extension à l'ouest, permet également d'offrir une accessibilité aisée aux personnes à mobilité réduite dans chacun des secteurs du bâtiment.

° la transformation :

Les normes actuelles en matière d'énergie, de sécurité et de confort seront respectées en proposant des solutions raisonnables et pondérées en fonction de la sauvegarde du patrimoine. Une coordination étroite s'est initiée avec les services cantonaux afin de dégager les solutions les plus adéquates en tirant parti des spécificités des bâtiments (murs épais massifs, déphasage thermique, hauteurs sous plafonds confortables, etc.), en évitant les équipements techniques intrusifs et coûteux.

La transformation la plus importante est conceptuelle, avec le renversement de l'entrée principale à l'ouest, sur la cour. Le « palazzo » austère sur la rue, qui privilégie la chapelle dans son axe de composition et qui latéralise deux entrées secondaires peu accueillantes, laisse place à la « cascina » dont l'accès se fait depuis la cour ; l'avant et l'arrière s'inversent afin d'offrir un vaste espace d'accueil pour le public, un grand hall transparent qui oriente le visiteur vers les différents services. La chapelle est ainsi maintenue dans sa substance et dans son caractère à la fois intime et collectif, ouverte à de nombreuses manifestations en relation ou non avec l'administration (expositions, conférences, vernissages, etc.).

Cette inversion de l'entrée vise également à valoriser l'îlot « Sacré-Cœur » en tant que vaste espace public, multifonctionnel avec ses cours et ses parvis, qui devrait progressivement trouver une nouvelle qualité paysagère avec des espaces arborisées complémentaires.

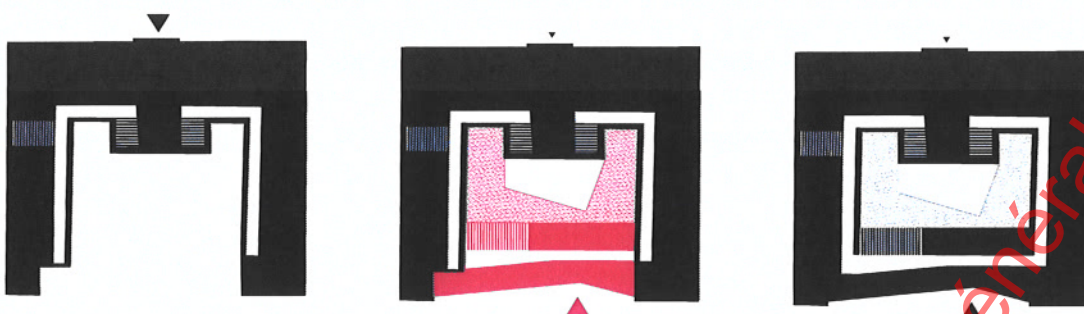


Schéma du renversement de l'entrée, avec la réalisation de la nouvelle aile ouest

Identité du lieu au travers d'un aménagement de quartier unitaire



° l'extension :

D'un siècle à l'autre, les problématiques se répètent : la chapelle à l'est bloque toute relation fonctionnelle entre les ailes nord et sud du bâtiment sur les deux premiers niveaux (rez-de-chaussée et 1^{er} étage). De la même manière, l'absence de liaison entre les extrémités du U de la composition rend les parcours intérieurs longs et fastidieux pour une administration qui recherche avant tout une nouvelle synergie entre ses services.

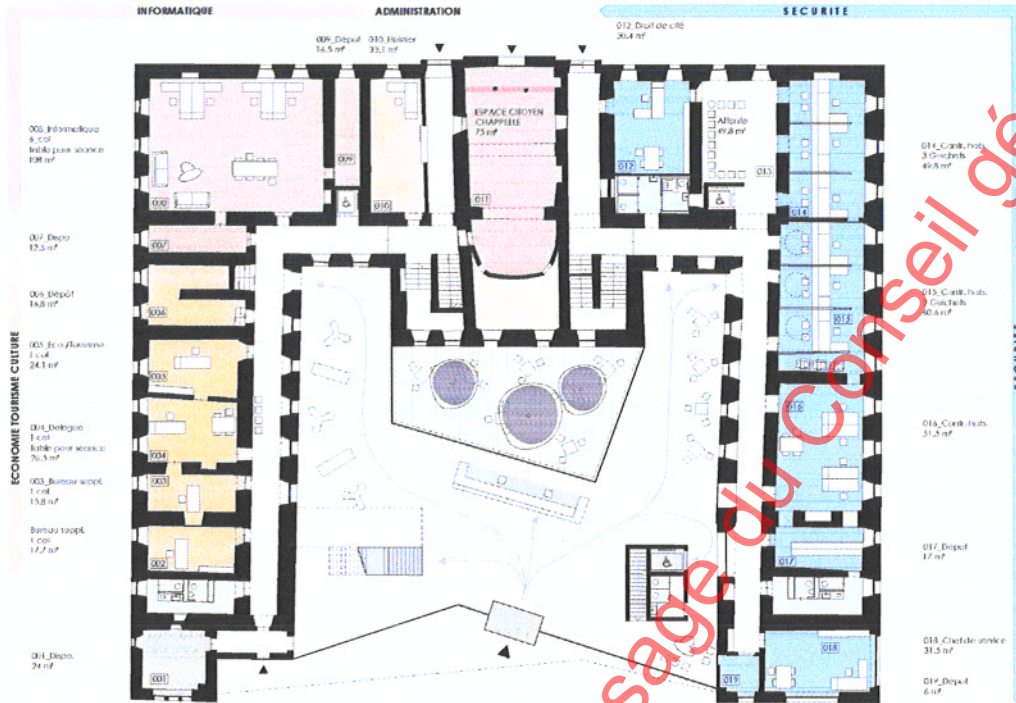
Le projet propose ainsi une nouvelle aile sur la face ouest du site, en reliant les deux ailes du bâtiment. L'entrée principale s'effectue en rez-de-chaussée, dans un vaste hall d'accueil et un patio intérieur qui met en valeur le corps central de l'édifice originel. Au-dessus, sur deux niveaux, s'organisent l'ensemble des salles de réunion, la salle du Conseil, la cafétéria et une terrasse. C'est le lieu où l'on reçoit, on échange, on se croise. En prolongation verticale du hall d'entrée et de l'accueil, l'extension ouest devient ainsi le nouveau cœur du bâtiment, favorisant le croisement du politique et de l'opérationnel. Ces espaces se veulent immatériels, emprunts de transparence, en contraste total avec la massivité des murs historiques.



Le projet prolonge ainsi ce processus diachronique d'adjonctions, de réponses successives à de nouveaux besoins et de nouvelles fonctions, alliant une spatialité résolument contemporaine avec la mise en valeur des qualités patrimoniales du lieu.

3.3 LE PROJET : LES PLANS ET L'ORGANISATION INTERNE

Plan du niveau 0 – rez-de-chaussée : Sécurité, Informatique et Economie



Plan du niveau +1 : Présidence & Chancellerie et Finances



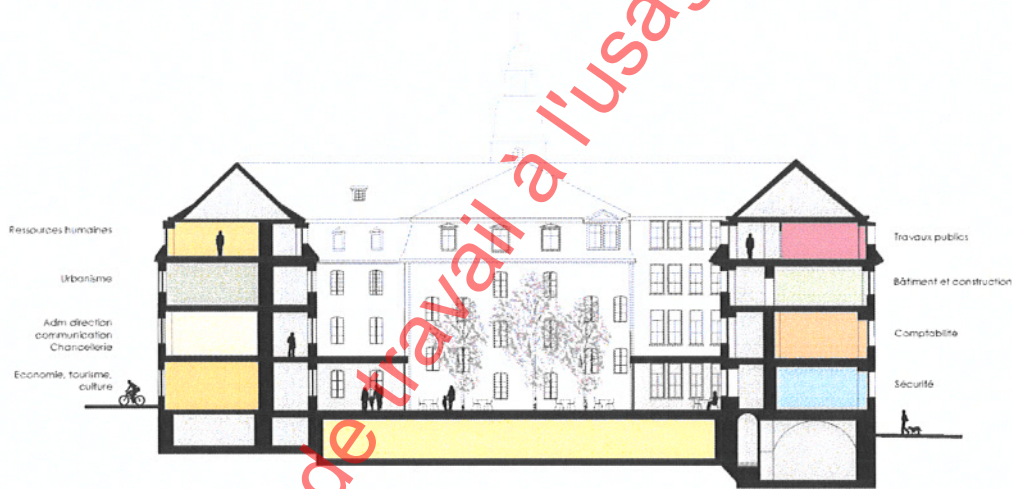
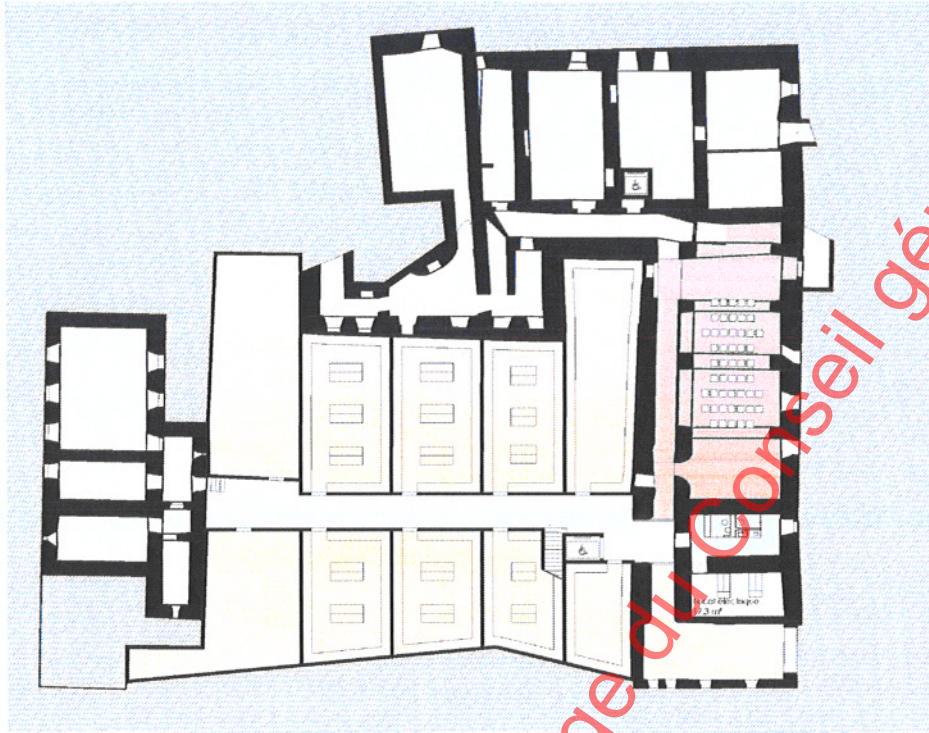
Plan du niveau +2 : Bâtiments & Constructions et Urbanisme & Mobilité



Plan du niveau +3 : Travaux Publics & Environnement et Ressources Humaines



Plan du niveau -1 : Archives Municipales et salle des Archets



Coupe transversale et coupe longitudinale



4 COÛTS – FINANCEMENTS - PLANNING

4.1 DEVIS GÉNÉRAL

Les développements du projet, ainsi que les études techniques des ingénieurs spécialisés, ont été confiés aux mandataires déjà en charge du dossier depuis les années 2008-2009. Leur connaissance fine du bâtiment, aussi bien dans le cadre des projets précédents que dans celui des travaux successifs d'adaptation, a favorisé la reprise en main du dossier et l'évaluation des coûts prévisibles des travaux.

Le devis général s'est porté distinctement sur les parties transformées et sur la nouvelle extension ; cette dernière comprend par ailleurs, en sous-sol, les locaux techniques et de dépôts nécessaires ainsi de vastes espaces pour le déplacement « à domicile » des archives actuellement situées au bâtiment de l'Evêché.

CFC	Bâtiment existant	Estimation, en Fr.
1	Travaux préparatoires	100'000.-
2	Bâtiment	13'550'000.-
4	Aménagements extérieurs	150'000.-
5	Frais secondaires	170'000.-
6	Réserve	900'000.-
	Total HT	14'870'000.-
	TVA, 7,7 %	1'080'000.-
	Total TTC à +/- 10 %	15'950'000.-
CFC	Nouvelle extension – aile ouest	
2	Bâtiment	5'800'000.-
3	Equipements d'exploitation	250'000.-
4	Aménagements extérieurs	400'000.-
	Total HT	6'450'000.-
	TVA, 7,7 %	500'000.-
	Total TTC à +/- 10 %	6'950'000.-
	TOTAL DEVIS GENERAL TTC, à +/- 10 %	22'900'000.-

Le groupe de travail est actuellement composé des mandataires suivants :

- ° Architecte : CW Architectes SA, Cagna & Wenger, et Bernard Moix SA, Sion
- ° Ingénieur civil : Holinger SA (ex-CERT), Sion
- ° Spécialiste sismique : Résonance SA, par M. Pierino Lestuzzi, Genève
- ° Ingénieur CVS : Sigma, Sion
- ° Physique du bâtiment : Physeos SA, Sion
- ° Ingénieur en études électriques : Yves Roduit, Sion
- ° Spécialiste Feu : Ecofireconcept sàrl, par M. Olivier Ecoffier, Venthône

4.2 PLANNING INTENTIONNEL

Sous réserve de la confirmation des mandats auprès des mandataires (validation et mise à jour des conditions contractuelles antérieures à la présente procédure), le planning intentionnel a pour objectif de commencer la réalisation du projet dès l'été 2021, pour une durée de travaux s'échelonnant sur environ 3 ans, compte tenu des éléments suivants :

- En raison de la proximité du centre scolaire du Sacré-Cœur, une installation de chantier hors période scolaire est préférable.
- Les consultations auprès des services du patrimoine, respectivement des monuments historiques, entraînent souvent de longs processus décisionnels.

Le planning intentionnel s'articule ainsi comme suit :

- obtention du crédit d'engagement : juin 2020
- demande d'autorisation de construire : automne 2020
- plans d'exécution et appels d'offre : hiver 2020 – printemps 2021
- installation de chantier et début des travaux: été 2021
- fin des travaux et mise en exploitation : automne 2024

Les travaux de construction pour la réalisation de l'annexe ouest et ceux relatifs à la transformation du bâtiment existant peuvent être entrepris en parallèle.

En fonction de ce calendrier, la relocalisation des occupants actuels de l'Ancien Hôpital sera étudiée en temps voulu.

4.3 INCIDENCES FINANCIÈRES GÉNÉRALES

Le projet du nouveau centre administratif et municipal s'intègre dans une plus large planification, avec une stratégie financière qui vise plusieurs objectifs conjoints :

- Un premier objectif réside dans la volonté de valoriser le patrimoine bâti historique en cherchant de nouvelles affectations aux bâtiments de qualité qu'il s'agit de préserver ; s'il apparaît nécessaire et souhaitable d'accompagner le développement de la ville avec des infrastructures publiques nouvelles, il est également essentiel de valoriser les bâtiments existants, qui occasionnent d'importants frais s'ils ne sont pas valablement utilisés.

Cette même démarche accompagne par exemple le projet de Pôle Musical, en concertation avec le Canton, qui pourra offrir une affectation nouvelle et cohérente aux locaux de la Sitterie actuellement occupés par la HEVs.

Pour l'Ancien Hôpital, la Ville entend également bénéficier de subventions auprès du Canton et de la Confédération pour la rénovation du bâtiment existant, inscrit à l'inventaire des Biens Culturels et au patrimoine bâti extra-muros en degré de protection cantonale de note 2.

- Un deuxième objectif consiste à ce que la Ville se réapproprie, pour ses propres activités régaliennes, le patrimoine bâti qu'elle possède et qu'elle entretient ; cette démarche vise à limiter les frais de location auprès des tiers et à développer une vraie stratégie vis-à-vis de son propre patrimoine administratif.

Ainsi, les locaux qui seront libérés à l'Espace Rempart 6 permettront à terme d'y accueillir la curatelle, l'intégration et le juge de commune qui occupent actuellement des bureaux loués auprès des tiers.

- Un troisième objectif vise à valoriser le patrimoine financier de la Ville au profit des investissements prioritaires et de ses propres besoins immobiliers. Des bâtiments comme l'immeuble de la rue de Lausanne 23, la Maison Supersaxo, un petit immeuble de Crans-Montana (en partie exploité aujourd'hui par OIKEN), la Poste du Nord ou encore l'Ecole des Collines (qui sera désaffectée après la réalisation du nouveau collège à Champsec et aux différents reports qui s'en suivront), pourront trouver de nouvelles affectations au travers de locations ou de ventes à des tiers.

En parallèle à la réalisation de ses projets prioritaires, La Ville de Sion planifie, sur une période de 5 à 10 ans, un allègement du coût de ses investissements pour un montant d'env. 15 Mios au travers de ces axes de financements (subventionnements, économies de loyers, location et/ou vente de son patrimoine financier).

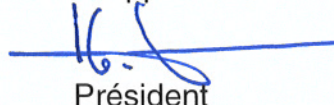
5 CONCLUSION

Sur la base des indications qui précèdent, le conseil municipal a l'honneur de demander au conseil général un crédit d'engagement de Fr. 25'190'000.- TTC pour la réalisation d'un centre administratif et municipal, à la rue de la Dixence 10, à Sion.

Ce message a été adopté en séance du conseil municipal du 2 avril 2020.

En vous remerciant de l'accueil que vous réserverez à ce projet, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, l'expression de nos salutations distinguées.

Philippe Varone



Président

Philippe Ducrey



Secrétaire municipal

Annexes :

- Annexe 1 : plans d'aménagements, coupes, élévations, éch. 1/200
- Annexe 2 : devis estimatif des travaux